

**Pour l'inscription de votre enfant à l'accueil de loisirs, merci de bien vouloir nous fournir :**

- La fiche sanitaire de liaison.
- Un certificat médical attestant que :
  - Les vaccinations de votre enfant sont bien à jour
  - Qu'il peut ou non pratiquer des activités sportives
  - Qu'il suit ou non un régime alimentaire dû à une intolérance ou une allergie alimentaire
- Une attestation d'assurance civile ou extra-scolaire.
- L'attestation CAF (si le quotient familial est inférieur à 1260)
- L'attestation du test anti-panique pour les enfants l'ayant déjà passé.

Pour les moins de 6 ans, un change complet (pantalon, chaussettes, sous vêtements, t-shirt, bottes, vêtement de pluie, casquette, sac à dos).

<input type="checkbox"/> Certificat médical	<input type="checkbox"/> Attestation de responsabilité civile	<input type="checkbox"/> Test anti-panique
---	---	--

**I – IDENTITE CIVILE DE L'ENFANT :**       GARCON       FILLE

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ GROUPE SANGUIN (si connu) : \_\_\_\_\_

ECOLE FREQUENTEE et CLASSE : \_\_\_\_\_

CLASSE : \_\_\_\_\_

**RESPONSABLES LEGAUX DE L'ENFANT**

NOM - PRENOM	Téléphone Fixe	Téléphone Portable	Téléphone Bureau

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Adresse Mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

N° Sécurité Sociale : \_\_\_\_\_ Mutuelle : \_\_\_\_\_

CAF    MSA    Autres   Numéro : \_\_\_\_\_

CAF PRO :  OUI    NON (autorisation donnée à l'Accueil de Loisirs, de visualiser votre quotient familial sur le site internet de la CAF)

**Personnes autorisées à prendre en charge mon enfant (autre que les responsables légaux) :**

NOM - PRENOM	Téléphone(s)

**Personnes non autorisées à prendre en charge mon enfant :**

NOM - PRENOM	Téléphone(s)

**AUTRES RENSEIGNEMENTS :**

L'enfant peut-il rentrer seul à la maison ?  oui    non

Autorisez-vous l'accueil de loisirs à prendre des photos de votre enfant :  oui    non

**II-RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT**

NOM DU MEDECIN TRAITANT : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

AUTORISATION d'hospitalisation et d'intervention médicale :  oui    non

L'enfant suit-il un traitement médical :  oui    non

Si oui joindre l'ordonnance et les médicaments correspondants (médicaments dans leur emballage d'origine marqué au nom de l'enfant avec la notice). **Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.**

**ALLERGIE :** (merci de nous prévenir si une allergie apparaissait dans l'année)

Asthme :  oui    non      Médicamenteuse :  oui    non      Alimentaire :  oui    non

PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Préciser les précautions à prendre en cas de DIFFICULTES DE SANTE (Maladie, Accident, Crises Convulsives, Hospitalisation...) :

---



---



---

**III- VACCINATIONS & MALADIES** (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

ENFANTS NES AVANT LE 01/01/2018			ENFANTS NES APRES LE 01/01/2018		
	VACCINS	Date dernier rappel		VACCINS	Date dernier rappel
Obligatoires	Diphtérie		Obligatoires	Diphtérie	
	Tétanos			Tétanos	
	Poliomyélite			Poliomyélite	
	Ou DT polio			Hépatite B	
	Ou Tétra coq			Rubéole	
Recommandés	Hépatite B		Obligatoires	Oreillons	
	Rubéole- Oreillons- Rougeole			Rougeole	
	Coqueluche			Coqueluche	
	BCG			Haemophilus influenzae b	
		Méningocoque C			
		Pneumocoque			
Autre(s) préciser			Autre(s) préciser		

**SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MEDICAL DE CONTRE-INDICATION**

**ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TETANIQUE NE PRESENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION**

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES ? (cocher la ou les cases correspondantes, le cas échéant)

Rubéole	Varicelle	Angine	Rhumatisme articulaire aigu	Scarlatine	Coqueluche	Otite	Rougeole	Oreillons

Lunettes :  oui  non      Appareil dentaire :  oui  non

**RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS :**

---



---



---

Je soussigné (e), ..... responsable légal de l'enfant ....., déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche, avoir pris connaissance du règlement, m'engage à le respecter et autorise le responsable de l'accueil de loisirs ou du séjour, à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendus nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :



**REGLEMENT INTERIEUR - Accueil de Loisirs Intercommunal -**  
**02.98.83.04.91 – [csc.lesneven@wanadoo.fr](mailto:csc.lesneven@wanadoo.fr)**  
<https://centresocioculturelintercommunalpaysdelesneven.org>

**Numéros utiles :**

- Pour les moins de 6 ans : **07.69.20.82.36**
- Pour le plus de 6 ans : **06.81.84.04.22**

**Accueil et horaires**

Il accueille les enfants de 3 à 13 ans suivant les tranches d'âges : 3 - 4,5 ans / 4,5 - 5 ans / 6 - 7 ans / 8 - 9 ans / 10 – 13 ans.

L'accueil de loisirs est ouvert de 8h45 à 18h (sauf jours fériés), les mercredis et toutes les vacances scolaires.

L'accueil peut se faire selon les formules suivantes :

- une journée avec repas
- une 1/2 journée avec ou sans repas

**Horaires et Tarif de la garderie :**

	HORAIRES	TARIF
MATIN	7h à 8h45	0,50€
SOIR	18h à 19h	0,50€

Si la ou les personnes autorisée(s) ne sont pas venues reprendre l'enfant, ils seront contactés et le cas échéant la gendarmerie sera appelée.

Tout enfant doit être arrivé le matin pour 9h30 et l'après-midi pour 13h30.

Pour les départs, les parents peuvent venir chercher les enfants à partir de 11h45 le midi et 17h pour l'après-midi.

Les heures spécifiques de départ et d'arrivée lors des sorties seront indiquées sur les programmes d'activités.

Lors des déplacements, par mesure de sécurité, les parents ne sont pas autorisés à récupérer leur(s) enfant(s) à la sortie du car.

**Modalités d'inscription**

Pour qu'un enfant soit considéré comme inscrit, les documents suivants sont obligatoires :

- une fiche sanitaire de liaison
- une carte d'adhérent
- le numéro d'allocataire CAF et le quotient familial, ou à défaut le régime dont il dépend
- les bons vacances MSA
- un certificat médical indiquant que les vaccins sont à jour, que l'enfant peut ou non pratiquer des activités sportives, qu'il suit ou non un régime alimentaire en cas d'allergie ou de traitement
- une attestation d'assurance de responsabilité civile ou extra-scolaire
- le règlement intérieur lu et accepté (sur la fiche sanitaire)

Toute modification (numéro de téléphone, adresse, quotient familial, vaccination...) devra être signalée.

Le règlement se fait à l'inscription par espèces, chèque, carte bancaire, chèque Cesu (jusqu'aux 6 ans de l'enfant), chèque vacances (ANCV).

Les tarifs sont consultables à l'accueil.

Le dossier d'inscription est à renouveler tous les ans au mois de septembre.

**Inscriptions**

Pour chaque cycle (les mercredis et les vacances), une date de début des inscriptions vous sera communiquée par affiche dans le centre et sur le blog « <http://centresocioculturelintercommunalpaysdelesneven.org/> ».

Les inscriptions se font aux horaires de l'accueil.

Les inscriptions ont lieu au minimum 48 h à l'avance.

**Les enfants fréquentant régulièrement le centre pendant l'été sont prioritaires pour les sorties. Pour les enfants ne venant que ponctuellement, 2 journées d'inscription minimum par semaine seront requises pour assister aux sorties.**

Elles sont prises en compte en fonction des capacités d'accueil de chaque groupe d'âge.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone, fax ou courriel.

## **Absences et annulations**

Les absences et annulations survenant dans un délai inférieur à 48h et non justifiées par un certificat médical seront facturées. Les absences et les annulations peuvent se faire par téléphone au 02.98.83.04.91 (répondeur en cas d'absence).

## **Intégration et adaptation de l'enfant**

L'accueil de loisirs est un lieu d'éveil et d'épanouissement pour votre enfant. Il trouvera des activités correspondant à ses besoins. Pensez à signaler les événements familiaux pouvant modifier le comportement de votre enfant (naissance, hospitalisation, décès, départ, maladie...).

## **Personnel**

L'accueil de loisirs est habilité par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et la Protection Maternelle Infantile. L'équipe est composée d'une équipe de direction et d'une équipe d'animation diplômée selon la législation en vigueur.

## **Restauration**

Les repas sont préparés par la société Convivio et servis à la cantine de Diwan les mercredis et au Lycée St François pendant les vacances. Les repas pourront être pris en extérieur dans le cadre des sorties en journée.

## **Handicap**

L'accueil de Loisirs reçoit des enfants en situation d'handicap selon ses possibilités. Avant tout accueil, il est souhaitable de rencontrer le directeur de l'Accueil de Loisirs.

## **Vêtements et objets personnels**

Il est conseillé de mettre des vêtements adaptés aux activités de l'accueil de Loisirs et marqués au nom de l'enfant. Les objets, jeux, bijoux et vêtements de valeurs sont déconseillés. L'organisateur dégage sa responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation. Les enfants doivent respecter le matériel collectif mis à leur disposition.

## **Santé-Hygiène**

Aucun médicament ne peut être administré par l'équipe du centre. En cas d'accident, les secours seront appelés et les parents prévenus. En cas d'accident grave, l'enfant sera transporté par les services d'urgence en milieu hospitalier.

## **Activités**

Le programme d'activités pourra être modifié en cours de semaine en fonction du désir des enfants, des conditions météorologiques et des prestataires.

## **A prévoir**

Une tenue adaptée aux activités et au temps est à prévoir.

Les parents des petits mousses (3-4,5 ans) doivent prévoir des vêtements de rechange et leur doudou pour la sieste.

Pour les sorties plage : prévoir un maillot de bain, une serviette de bain, une casquette.

L'été, tous les jours, prévoir une casquette, une crème solaire et une petite bouteille en cas de sortie.

## **Accueil des enfants et des jeunes**

L'enfant est pris en charge par l'accueil de loisirs à partir du moment où :

- Il est confié à un animateur par la personne qui l'accompagne.
- Il se présente à un animateur de son groupe s'il arrive seul (club aventure 10-13 ans).

## **Responsabilité du Centre**

L'Accueil de loisirs est responsable des enfants pendant les heures d'ouverture. Un enfant ne pourra pas repartir « seul » ou « accompagné par un autre mineur » de l'Accueil de Loisirs, sauf autorisation écrite des parents.

Nous attirons l'attention des parents sur le fait que leur responsabilité pourra être engagée dans le cas où leur enfant commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux. Il en est de même s'il blessait un autre enfant.

L'assurance Responsabilité Civile couvrant les dommages pour les activités extra scolaires doit être souscrite par les parents.

## **Respect du règlement intérieur**

Le non respect du règlement intérieur et non respect des règles de vie collective peut entraîner l'éviction de l'enfant pendant une durée déterminée.

La direction du centre est à votre disposition pour de plus amples renseignements ainsi que pour échanger sur le fonctionnement du centre et de l'accueil de votre enfant. N'hésitez pas à la solliciter.